

## **Compte rendu de la conférence: European Challenges for innovation Bilbao 27 et 28 avril 2010**

La conférence organisée par la présidence espagnole de l'Union européenne et la Commission européenne a pour objectif de participer à la définition d'une nouvelle stratégie d'innovation pour l'Europe. Les thèmes abordés dans les différentes sessions sont autant d'outils et de pratiques orientés vers la stimulation de l'innovation en Europe.

Les thèmes suivants ont été développés au sein de 4 sessions:

- la stimulation de l'innovation par les marchés publics
- le financement de l'innovation
- l'innovation dans les régions
- le développement des capacités à innover des individus

### **Introduction de la conférence :**

#### **I. Maintenir le cap des investissements RDI dans un monde globalisé qui doit faire face à la montée en puissance des pays émergents :**

**Madame Le Bail, Directeur General adjoint à la DG Entreprise et Industrie de la Commission Européenne** a rappelé en introduction que l'objectif de 3% de part de R et D du PIB n'a pas été atteint en 2010, les USA et le Japon font mieux que l'Europe en matière d'innovation, la Chine et l'Inde vont rattraper l'UE27 en 10 ans.

L'urgence se fait sentir de mettre en œuvre des actions et le plan européen pour la recherche et l'innovation qui sera adopté en septembre 2010 devra apporter une réponse aux défis sociétaux et aux objectifs de la stratégie UE2020.

Les grandes lignes retenues sont les suivantes : le plan devra apporter une réponse aux enjeux de société (le changement climatique, le vieillissement de la population, sécurité...) et transformer les challenges en opportunités dans le cadre d'une économie verte.

Il devra comprendre toutes les formes d'innovation, insister sur le rôle des marchés publics qui correspondent à 17% du PIB de l'UE, proposer un véritable marché unique de l'innovation (réglementation, normalisation, législation...), apporter une réponse aux besoins de financement de l'innovation en proposant des instruments financiers pour les entreprises à tous les stades de développement et d'innovation. (rôle de la BEI et des financements publics et privés), contribuer à la simplification des programmes européens, proposer des programmes qui soient abondés par le budget européens au niveau régional et national (top up programs) ;

Une discussion sera engagée au niveau des chefs d'Etats lors du Conseil européen d'octobre 2010.

**Madame Garmendia, Ministre de la science et de l'innovation espagnole** a insisté sur le besoin de changement qualitatif du système d'innovation européen et rappelé qu'en 2025, la population européenne ne représentera que 6.5% de la population mondiale dont un nombre important de personnes âgées de plus de 65 ans. Sa démographie est très faible comparativement au poids de l'Asie (Chine et Inde) et l'économie chinoise est désormais classée au deuxième rang mondial derrière celle des Etats-Unis. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> La Chine devance le Japon, l'Allemagne, l'Inde, le Royaume-Uni et la France, selon le calcul du produit intérieur brut (PIB) en parité de pouvoir d'achat (PPA). Selon le critère monétaire traditionnel, elle figure toujours à la quatrième place, derrière l'Allemagne.

Le Conseil compétitivité de mai 2010 sera l'occasion de discuter des propositions pour un plan européen de la recherche et de l'innovation : la proposition espagnole pour l'innovation repose sur 5 actions majeures :

- un environnement financier favorable à l'innovation (instruments publics et privés, capital risque, banques...)
- les marchés porteurs,
- la gouvernance de l'innovation,
- la propagation de l'innovation dans les régions et l'internationalisation de l'innovation
- les individus (bâtir une société de la connaissance, renforcer l'espace européen de la recherche : libre circulation des chercheurs, prendre en compte les jeunes générations et leur contribution à travers internet par exemple, l'open innovation...).

## **II. Les politiques de soutien à l'innovation :**

### **Session 1- la stimulation de l'innovation par les marchés publics**

#### **1. Les britanniques ont présenté l'articulation de leurs dispositifs, le Forward Procurement Procurement et le Small Business Research Initiative, et ont formulé une proposition d'initiative européenne sur le SBIR :**

M. Simon Edmonds, Directeur de l'innovation au sein du département des entreprises, de l'innovation et des compétences a rappelé le rôle significatif de l'acheteur public britannique puisqu'il représente 220 milliards de livres par an (dont 16 milliards pour la construction, et 16 milliards pour le médical, 13 milliards pour la prise en charge sociale...). Les Marchés Publics (MP) stimulent la demande. Les principes qui guident la politique des marchés publics sont d'en favoriser l'accès aux PME, le développement des compétences et de l'apprentissage et la faible émission de carbone. En 2008, le gouvernement a pris l'engagement que tous les ministères déploient des plans d'achats pour l'innovation. Ces plans sont publiés et en cours de réalisation.

Le budget 2010 annonce une augmentation des contrats signés avec les PME de 15% et une ambition de rapporter le délai de paiement de plus de 80 % des factures à 5 jours.

L'acheteur public se doit d'exprimer son besoin de manière intelligente, être un bon client (bon payeur) et répondre à la demande du marché.

Deux principaux programmes ont été expérimentés avec succès: le Forward Commitment Procurement Program (FCP) et le Small Business Research Initiative (SBRI)

Le FCP consiste à fournir au marché une information sur les besoins futurs ou les besoins non satisfaits. Un engagement précoce avec des fournisseurs potentiels est établi pour acheter un produit ou un service qui n'existe pas, pour une date future donnée et à condition qu'il puisse être livré à des niveaux de performance et de coûts avantageux pour les deux parties (deliver value for money).

Ce système de contractualisation intervient également sur l'identification des besoins en compétences et l'encouragement à développer ces nouvelles compétences. Le programme bénéficie d'un pilotage externe et son orientation est tournée vers le développement de solutions durables à faibles en émission de carbone.

Le SBRI utilise le processus de marchés publics pré-commerciaux. Ceci permet de réaliser un dispositif comparable au SBIR américain, en se plaçant dans un cadre compatible avec les règles communautaires. Il vise à encourager l'innovation dans l'industrie et notamment dans les PME, attirer plus de fournisseurs sur un projet et obtenir les meilleures solutions aux besoins du gouvernement.

En avril 2009, 26 concours ont été lancés, 1000 candidats ont postulé pour un budget de 25 millions de livres qui a abouti à la signature de 370 contrats.

L'administration britannique, tout comme l'administration hollandaise (cf § suivant), souhaite promouvoir la création d'un SBRI au niveau européen.

### **L'exemple des Pays-Bas :**

Les autorités publiques cherchent des solutions innovantes pour régler les problèmes sociétaux (eau, énergie, construction, éducation, santé, agriculture, pêche...). Elles recourent aux marchés publics ou au SBIR. Cette démarche vise à couvrir un besoin, une demande et s'inscrit dans une collaboration entre l'offre et la demande. Le SBIR est inscrit dans la politique d'innovation néerlandaise (un budget et une publication large qui encourage les entreprises à candidater).

Le SBIR a été lancé en 2005. Il connaît une constante augmentation depuis. Il y a environ 100 réponses par appel d'offre. 90% des projets menés dans le cadre du SBIR sont réalisés par des PME, ce qui leur permet de croître et de créer des emplois.

En amont de la démarche, une définition précise du besoin ainsi qu'une recherche et une analyse du marché permettent de répondre à la question : est-ce qu'une innovation est nécessaire et selon quel calendrier ? (Informations disponibles sur <http://www.sbir.nl>)

Le SBIR américain a démontré son efficacité puisque 1800 produits nouveaux sont créés chaque année.

### **Session 2 : le financement de l'innovation :**

Des représentants de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement ont présenté l'activité de leurs institutions et les produits financiers à la disposition des porteurs de projets (présentations jointes). 2 fonds de capital risque ont également présenté l'activité de leur société.

M. Simon Edmonds, Directeur de l'innovation au sein du département des entreprises, de l'innovation et des compétences a également présenté les modalités de financement de l'innovation et a rappelé les principes qui ont présidé à la politique d'innovation britannique : faire du Royaume Uni le meilleur endroit au monde pour exploiter une entreprise innovante, un service public ou une organisation du secteur tertiaire.

Le budget consacré à la science et l'innovation a augmenté. Le budget de la science est passé de 1.9 milliards de livres en 1997 à 3.9 mds£ en 2010-2011 et l'investissement dans l'innovation est supérieur à 1md£ pour la période courante. Le total des investissements en RetD en 2007 correspond à 25.4mds£ soit 1.79 % du PIB dont plus de 9mds£ de dépenses pour le gouvernement et 15.9 mds pour le secteur privé (1.1% du PIB).

Les fonds pour la recherche scientifique et l'innovation sont attribués par des organismes indépendants dotés d'une forte expertise selon des priorités régionales identifiées et soutenues par des Agences de développement Régional (RDA)

Il existe 9 régions et RDA. L'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord sont des régions importantes. La priorité est donnée à l'innovation et à l'économie de la connaissance et les régions coopèrent entre elles.

1093 entreprises technologiques sont soutenues par du capital risque et emploient 40 000 personnes hautement qualifiées.

Le Royaume-Uni a créé un fond d'investissement pour l'innovation : le UK Innovation Investment Fund (UKIIF) en juin 2009. En 2010 ont été créés :

- l'Environmental Innovation Fund consacré aux clean technologies doté de 125 millions de £ dont 50 millions du gouvernement, 50% investis dans le secteur de l'environnement et au minimum 50% investis en UK
- le UK Future technologies Fund doté de 200 millions de £ dont 100 millions provenant du Fonds Européen d'Investissement (FEI) et 100 millions du gouv't UK. Il n'y a pas d'investissement direct dans les entreprises seulement dans des fonds de capital risque.

Selon l'OCDE, l'Union européenne a investi 220 milliards de \$ en 2007 en science, recherche et innovation alors que les USA ont investi 311 milliards et le Japon 125 milliards. L'Union européenne a de nombreux atouts : un nombre plus élevé de publications par chercheurs (1.32 fois par rapport aux USA et 2.5 fois par rapport au Japon), un nombre important de diplômés de doctorats (UK, Allemagne...) un classement au 1<sup>er</sup> rang sur les indicateurs scientifiques avancés ... mais l'UE investit 4 fois moins que les USA dans le capital risque. Sur les 52 milliards € investis par l'UE en CR en 2008 seuls 2 milliards € ont été investis dans la technologie et les fonds américains sont dotés d'un milliard de \$ quand les fonds européens sont de 50 à 100 millions.

UK propose que le FEI ait accès aux marchés des capitaux afin de recueillir des fonds en émettant des obligations pour investir dans des secteurs stratégiques. Il investirait par le biais de fonds spécialisés dans la technologie qui investiraient eux-mêmes directement dans des entreprises innovantes à tous les stades de leur développement pour des montants qui pourraient atteindre 20 millions € si nécessaire.

### **Session 3 : l'innovation dans les régions :**

#### **L'exemple français :**

M. Luc Rousseau, Directeur général de la DGCIS a présenté la stratégie régionale d'innovation mise en œuvre dans les régions françaises dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes opérationnels des fonds structurels. Il a également évoqué les instruments d'appui à l'innovation dans les régions tels que l'action d'Oséo, le réseau de développement technologique (RDT), Techno la base de données des compétences disponibles pour accompagner et développer les projets innovants dans les entreprises ainsi que la politique française des pôles de compétitivité. (présentation jointe).

#### **La politique d'innovation du ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie :**

M. Juergen Meyer, Directeur général de la politique technologique, a rappelé les forces du système d'innovation allemand (importance de la RetD dans les entreprises, intensité de la

recherche dans l'industrie, des institutions de recherche de dimension internationale, une position de leader dans l'exportation de produits technologiques, un grand nombre des dépôts de brevets (38% des brevets européens déposés sont allemands) mais également des défis qui restent à relever (une concentration de RetD sur peu de secteurs, un financement des PME trop limité notamment le capital risque, un système éducatif sous doté et un remplacement insuffisant des ingénieurs partant à la retraite).

Le financement de la recherche représente 68 milliards € dont 67% des entreprises privées (46Mds), 18% du gouvernement fédéral (12Mds), 12% des Länder (8Mds) et 3% de contributions étrangères (2Mds). Les dépenses de RetD s'élèvent à 2.54% du PIB.

Les régions allemandes les mieux placées en RetD sont le Baden-Württemberg, Berlin ensuite le Bayern, Hessen, la Saxe... Se trouvent sous la responsabilité des Länder, les instituts de recherche et les universités, la promotion de technologies spécifiques dans les régions, l'innovation technologique et les nouveaux centres de start-up. Ce budget représente environ 1 milliard€ par an cofinancés par des fonds européens.

La politique fédérale des clusters repose sur des réseaux de compétences qui rapprochent l'industrie et le recherche ; 102 réseaux de compétences couvrent 9 domaines d'innovation. Sont impliqués dans ces réseaux plus de 5000 PME, 1000 moyennes et grandes entreprises, 1700 instituts de recherche. Les clusters allemands établissent des coopérations internationales et notamment avec la France (la région Rhône Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine), la Suisse, la Pologne.

Le Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche a lancé une initiative visant à établir des clusters d'excellence dont l'objectif est de favoriser le transfert de technologies et le rapprochement entre la recherche et l'industrie. Cette initiative fait partie de la *High-Tech Strategie*.

Le programme ZIM vise à promouvoir les PME innovantes. En 2010 son budget est de 750 millions€ avec des subventions pouvant aller jusqu'à 50% pour les PME et 100% pour les instituts de recherche pour un montant maximum de 175000€

Un fond de capital risque public-privé d'un montant de 272 millions € a été créé pour l'investissement dans les jeunes entreprises technologiques. Des chèques innovation devraient être mis en place en mai 2010.

**Le gouvernement Basque** représenté par la Vice ministre M. Juan Goicolea a exposé les réalisations de la région basque (voir présentation) et le système d'innovation qui repose sur un réseau de collaborations entre des corporations technologiques, des centres de recherche coopératifs, des unités de RetD dans les entreprises et des universités ; on dénombre 11 clusters, 16 centres technologiques, un techno parc, un réseau de centres d'incubation.

**M. Sven Gunnar Edlund de Vinnova** (Suède) a plus particulièrement évoqué l'exemple de la région de la mer baltique (Baltic Sea Region) qui réunit 100 millions d'habitants. Il a soulevé la question d'une action au niveau macro régional et la coordination des financements au niveau national, européen, régional et macro-régional ainsi que l'organisation des clusters transnationaux dans la région.

**Session 4** : le développement des capacités à innover des individus

Gérard de Nazelle, directeur de l'institut européen de technologie (IET) a exposé le modèle proposé par l'IET, qui vise à promouvoir un travail collaboratif soutenu par un fort leadership. Les communautés de la connaissance (KICs) ont pour ambition d'étendre l'intégration des 3 dimensions du triangle de la connaissance : recherche, haut niveau d'éducation et innovation

et de faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs. Les KICs sont un moyen de favoriser la mobilité des chercheurs et les transferts de connaissances, de réunir des personnes aux cursus différents. Un accent est porté sur les compétences transversales dans une approche « learning by doing » et développement des compétences entrepreneuriales.